

PASCAL COLLIN

# L'Urgence de l'art à l'école

Un plan artistique  
pour l'éducation nationale

*éditions*  
**THEATRALES**

ISBN : 978-2-84260-626-8

© 2013, éditions THÉÂTRALES  
20, rue Voltaire, 93100 Montreuil

Couverture : Michel Delon/Concordance(s)

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration (article L. 122-5-2 et 3), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite (article L. 122-4) et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie).

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, par Emmanuel Wallon .....	7
POUR TOUS ET PARTOUT .....	17
<b>I. UN PAYSAGE EN HÉRITAGE</b> .....	27
2001 : LE PLAN LANG-TASCA, ESPOIRS ET AMBITIONS .....	28
2005-2008 : REMISES EN CAUSE ET STAGNATION .....	30
2013 : UN NOUVEAU DÉPART ? .....	33
<b>II. DES ENJEUX RENOUVELÉS</b> .....	35
L'ÉLÈVE AU CENTRE DU PLAN .....	36
<i>À court terme, une nouvelle voie pour la réussite</i> .....	36
<i>À moyen terme, un parcours éducatif rééquilibré</i> .....	37
<i>À long terme, une nouvelle citoyenneté</i> .....	39
VERS LA REFONDATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF .....	40
<i>La formation des enseignants</i> .....	42
<i>Le temps de l'expérience</i> .....	48
La question du cadre périscolaire .....	51
UNE AUTRE RELATION ENTRE LE MONDE ARTISTIQUE ET L'ÉCOLE .....	53
<i>La nécessaire présence de l'art et des artistes</i> .....	54
<i>L'ouverture mutuelle des lieux d'art et de l'école</i> .....	61
<b>III. LES PERSPECTIVES DE L'ACTION PUBLIQUE</b> .....	65
LA QUESTION DU PILOTAGE NATIONAL ET TERRITORIAL .....	65
LE PROBLÈME DES MOYENS ET DES PRIORITÉS .....	68
<i>Priorité au primaire</i> .....	69
<i>Mobilisation des compétences</i> .....	72
<i>Pari sur la difficulté</i> .....	73

DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ, LE PRIMAT DU PROJET.....	75
<i>En maternelle</i> .....	76
<i>À l'école élémentaire</i> .....	77
<i>Au collège</i> .....	78
Motiver la communauté éducative.....	79
S'appuyer sur les enseignants spécialisés.....	81
<i>Au lycée</i> .....	82
Les options artistiques.....	83
Un espace de pratique et de sens critique.....	86
L'histoire des arts.....	87
<i>À l'université</i> .....	91
Nourrir l'art par la pensée (et réciproquement).....	92
Multiplier les initiatives.....	93
LES CONDITIONS DE LA GÉNÉRALISATION.....	96
<i>Le projet d'établissement</i> .....	96
<i>Les référents de l'éducation artistique et culturelle</i> .....	97
<i>La formation à l'encadrement de l'éducation artistique</i> .....	98
<i>La présence des artistes dans l'école</i> .....	99
<i>Le temps</i> .....	101
<b>POUR UNE ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ</b> .....	105
<b>LES AUTEURS</b> .....	107

À Adeline, Alexis, Aline, Annabelle, Anne-Lise, Camille, Céline, Charles, Charlotte, Christophe, Clémentine et Clémentine, Damien, Élios, Élodie, Flore, Florian, Frédéric, Guillaume, Ingrid, Jean-Noël, Julien, Juliette, Kevin, Léa, Lionel, Maryse, Milan, Nina, Oriane, Paul, Pauline, Perrine, Pierre, Romain et Romain, Sylvère, Thomas...  
et tant d'autres, qui m'ont appris l'art à l'école

# I.

## UN PAYSAGE EN HÉRITAGE

Les premières expériences d'introduction des arts à l'école ont débuté au milieu des années 1970 avec l'aide du Fonds d'intervention culturelle (FIC), un dispositif interministériel imaginé par Jacques Duhamel durant son passage au ministère des Affaires culturelles (1971-1973). De la notion de tiers temps pédagogique à la réalité d'ateliers artistiques, l'évolution fut tortueuse et difficile durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. L'arrivée aux affaires d'un gouvernement de gauche après la victoire de François Mitterrand en 1981, et la présence en son sein d'un fervent partisan de ces innovations n'a pas suffi à bâtir un cadre de développement pérenne pour de telles actions. Ce fut néanmoins l'objet des premiers protocoles d'accord entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, signés en 1983 et 1993<sup>13</sup>.

Après la loi de 1988, qui avait donné un cadre juridique stable à l'enseignement de certaines disciplines artistiques (notamment la musique et les arts plastiques)<sup>14</sup>, mais qui est restée largement inappliquée, le plan

---

13. « Protocole d'accord », Paris, ministère de l'Éducation nationale/ministère de la Culture, 25 avril 1983 ; « Protocole d'accord », Paris, ministère de l'Éducation nationale/ministère de la Culture et de la Francophonie/ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, 17 novembre 1993.

14. François Mitterrand [président de la République], Jacques Chirac [Premier ministre], Édouard Balladur [ministre d'État, ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation], François Léotard [ministre de la Culture et de la Communication], Charles Pasqua [ministre de l'Intérieur], René Monory [ministre de l'Éducation nationale], Philippe Seguin [ministre des Affaires sociales et de l'Emploi], François Guillaume [ministre de l'Agriculture], Hervé de Charrette [ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Fonction publique et du Plan], Alain Juppé [ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Privatisation, chargé du budget], André Santini [ministre délégué auprès du ministre de la Culture et de la Communication, chargé de la communication], Yves Galland [ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des collectivités locales], Ambroise Guellec [secrétaire d'État à la Mer] et Jacques Valade [ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur], loi n° 88-20 « relative aux enseignements artistiques », Paris, Assemblée nationale, 6 janvier 1988.

Lang-Tasca de 2001<sup>15</sup> avait fait naître de grandes espérances pour l'essor de l'éducation artistique, essentiellement parce qu'il était fondé sur le développement des pratiques. Par là, il accomplissait une rupture avec le passé, définissait pour le présent des modalités d'action et relançait ainsi l'espoir de l'accès de tous à l'art et à la culture.

## **2001 : LE PLAN LANG-TASCA, ESPOIRS ET AMBITIONS**

La rupture fut sans doute facilitée par le changement de poste intervenu à la tête des ministères, un ancien titulaire de la Culture prenant en main les rênes de l'Éducation. Elle consistait dans la volonté de ne plus considérer l'art comme un «supplément d'âme», d'autant plus aisément sacrifié dans le déroulement de la scolarité qu'il était vénéré, situé au-dessus des savoirs fondamentaux. Autrement dit, venant après tout le reste, il était finalement renvoyé à la charge des familles, c'est-à-dire aux logiques sociales et à leur injustice, aux contextes territoriaux et à leurs disparités. C'est au contraire au cœur de l'école que le plan cosigné par Jack Lang et Catherine Tasca entendait placer l'éducation artistique, en généralisant des dispositifs qui avaient su lier efficacement la connaissance des œuvres avec la pratique. Par l'action conjointe des deux ministères, pour une fois disposés à additionner leurs forces et échanger leurs compétences, et par l'accroissement des partenariats avec les collectivités territoriales, ce plan se donnait les moyens de faire de l'éducation artistique une dimension à part entière de l'enseignement, aussi fondamentale que les diverses autres matières, et considérée par la République comme indispensable au bagage de tout citoyen.

Le cadre de l'action pédagogique s'édifiait à partir de la somme des expériences accumulées par des générations de militants au sein de l'institution, professeurs et également artistes, pour inventer sur le terrain de nouvelles démarches favorisant l'échange entre l'art et l'école. Ces initiatives ont souvent constitué, et jusqu'à aujourd'hui, des aventures

---

15. Jack Lang [ministre de l'Éducation nationale] et Catherine Tasca [ministre de la Culture et de la Communication], « Plan de développement des arts et de la culture à l'école » [sur cinq ans], Paris, Assemblée nationale, 14 décembre 2000.

marquantes, voire cruciales ou décisives pour beaucoup d'élèves... et parmi eux, les récits mais aussi les résultats l'attestent, un bon nombre que l'institution scolaire croyait perdu et dont elle a pu à nouveau accompagner la réussite. L'art s'est alors imposé comme une autre méthode, sensible et critique, d'appropriation des savoirs : les dispositifs d'ateliers et de classes spécifiques sont issus de ces expériences dont le plan de 2001 entendait généraliser les succès.

Il faut aujourd'hui repenser ces dispositifs dans un nouveau plan, mais toujours au sein d'un cadre de réflexion sur le partenariat entre l'enseignant et l'artiste, l'école et l'équipement culturel, l'État et les collectivités, que ces expériences ont constamment rebâti. Car introduire la pratique dans l'école, c'est ouvrir celle-ci : la pratique implique nécessairement la rencontre entre les élèves et l'artiste autour du travail artistique ; la pratique bouscule l'école, dans ses habitudes, dans son organisation quotidienne, voire dans sa nature, telle que ses acteurs se la représentent. Cette remise en question est une nécessité pour l'école elle-même, mais elle explique aussi les résistances, venues de tous côtés. Elles ont souvent empêché que les décisions politiques contenues dans les plans et les lois qui se sont succédé (presque autant que les ministres de la culture) soient suivies d'effets. À l'instar de Bouvard et Pécuchet, l'éducation artistique – non pas telle qu'on la rêve mais telle que les circulaires l'encadrent – semble toujours vouloir reprendre son élan sur l'inachèvement.

L'ambition majeure du plan Lang-Tasca visait l'accès de tous à la culture, non seulement dans un souci d'équité, mais aussi d'enrichissement de toute la société à travers l'élève. Le plan exprimait l'espoir qu'il n'y ait plus, à la sortie de l'école, une séparation définitive entre ceux qui ont droit à la culture et les autres, pas plus d'ailleurs qu'il ne doit y avoir ignorance réciproque entre la transmission et la création, ni par conséquent entre l'institution scolaire ou culturelle et les marginalités créatives. L'important était que l'école, par l'éducation artistique, puisse les inscrire dans une histoire qui les relie.

La réflexion politique sur l'enseignement artistique a ainsi été orientée vers un double objectif d'épanouissement individuel et de progrès social et démocratique. L'un est la condition de l'autre : la pratique artistique,